

Paysanne/Responsable de ménage agricole BF



Nature des tâches

L'activité de la paysanne (ou du responsable de ménage agricole) est étroitement liée à la vie d'une exploitation agricole. Au ménage, elle planifie et organise, elle assure les travaux domestiques. Elle a la charge du potager et du jardin - légumes, baies et fleurs. Elle conditionne les produits de ses cultures, parfois elle les vend à la ferme ou au marché. Elle s'occupe des petits animaux et aide le paysan à l'étable et à l'écurie. Il arrive qu'elle accueille des hôtes pour des repas, des week-ends, des vacances à la ferme. Attentive à leurs désirs, elle se soucie de leur bien-être. Elle dirige des aides et fréquemment elle forme des apprenties ménagères agricoles. Souvent encore elle s'occupe du bureau de l'exploitation, tient les comptes et assure les écritures.

Conditions d'admission

- a) formation professionnelle de 3 ans au moins achevée (par ex. en tant que spécialiste adjoint entretien ménager), école secondaire ou qualification équivalente achevée
- b) 2 ans d'expérience professionnelle dans une entreprise agricole ou
- c) sans les qualifications requises, attestation d'un stage de 6 ans dans une entreprise agricole.
- d) dans tous les cas, les modules requis achevés.

Formation

La formation est constituée d'un total minimum de 11 modules de formation, et peut être achevée parallèlement à l'exercice de ses fonctions.

9 du total de 11 modules sont obligatoires pour acquérir les compétences domestiques et économiques. Y compris au moins 2 modules au choix pour acquérir les compétences techniques et de production.

Les différents modules sont ouverts à tous les adultes qui souhaitent s'instruire dans ce domaine.

Perspectives

L'activité de la paysanne (ou du responsable de ménage agrocole) est étroitement liée à celle de l'agriculteur. C'est au service de la communauté familiale que la paysanne est le mieux à même de développer ses capacités et ses connaissances.

Formation continue : cours de formation continue sur différents sujets. Stage pratique à l'étranger.

Formation de cadre.

Après deux années supplémentaires de pratique et la fréquentation des cours préparatoires correspondants, la paysanne peut se présenter à l'examen professionnel supérieur de paysanne/responsable de ménage agricole diplômé/e.

Activités en dehors du ménage rural: collaboratrice d'une école ménagère rurale, responsable dans le domaine de l'économie familiale d'un centre ou d'un hôpital, responsable de cours.

Activités avec une formation complémentaire: conseiller/-ère rural/e en économie familiale ou enseignant/e dans une école ménagère rurale.